



### Comment faire une demande de transport scolaire?

Le transport scolaire est offert aux élèves qui ont droit à des **places régulières** en fonction de la [Politique relative au transport scolaire](#) du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières est gratuit.

Les élèves inscrits dans des programmes particuliers (**Programme d'éducation intermédiaire (PEI), Concentration Langues et communication, Concentrations sportives et artistiques, Programme Sports-études et Programme Langues et Multimédia**) sont admissibles au transport scolaire. Cependant, des frais s'appliquent **si l'école fréquentée par l'élève n'est pas celle désignée selon son lieu de résidence**. Ces frais sont de 199 \$ pour un élève ou de 224 \$ par famille (plus d'un élève fréquentant l'un de ces programmes).

Les élèves inscrits au programme particulier Sports-études et **qui résident à l'intérieur du secteur de l'école fréquentée**, ont également droit au transport scolaire. Toutefois, des frais s'appliquent pour assumer le coût du transport scolaire de l'école vers les plateaux d'entraînement, sur l'heure du midi. Ces frais sont de 88 \$ pour un élève ou de 98 \$ par famille (plus d'un élève fréquentant le programme **et** plus d'un élève qui réside à l'intérieur du secteur de l'école).

#### Qu'est-ce qu'une place disponible?

C'est une place libre dans un parcours d'autobus existant une fois que les places des élèves ayant droit au transport ont été attribuées.

Il doit donc y avoir des espaces vacants dans le véhicule sur le circuit.

#### IMPORTANT !

L'attribution pour une place disponible est faite en fonction des parcours existants.

**Aucun ajout ni aucune modification aux circuits réguliers de transport ne sont acceptés.**

Par la suite, **une fois les places attribuées aux élèves qui ont droit au transport**, les parents qui le souhaitent peuvent faire une demande de **place disponible** (demande sans frais) pour leur enfant.

#### Qui peut faire une demande de transport scolaire pour une place disponible (formulaire « B »)?

**Un élève qui se trouve dans l'une de ces trois situations :**

**2<sup>e</sup> adresse** – L'élève a besoin d'être transporté sur une base régulière (5 jours par semaine pendant toute l'année scolaire) à une autre adresse que celle de son lieu de résidence officiel;

**Choix d'école** – L'élève fréquente une autre école que celle de son secteur;

**En deçà des seuils établis** – L'élève réside à l'intérieur des distances désignées dans la politique relative au transport scolaire, mais à plus d'un kilomètre de l'école.

#### Comment faire une demande de transport scolaire pour une place disponible?

1. **Compléter le formulaire « B »** sur le site [www.csdhr.qc.ca](http://www.csdhr.qc.ca) à la section *Transport scolaire* / [Formulaire B](#) –
2. **Vérifier que l'adresse de résidence inscrite sur le formulaire « B » concorde** avec les informations transmises à l'école de votre enfant. Si vous avez déménagé, il est très important de mettre à jour vos coordonnées auprès du secrétariat de l'école fréquentée par votre enfant.
3. Si la demande est refusée, une technicienne du service du transport scolaire communiquera avec le parent. Si celle-ci est acceptée, le parent doit consulter le **Portail Parents** à l'adresse <https://mozaikportail.ca/>, ou [http://coord\\_transport.csdhr.qc.ca/](http://coord_transport.csdhr.qc.ca/).

## Mon enfant est inscrit dans un programme particulier :

L'élève inscrit dans un programme particulier (**Programme d'éducation intermédiaire (PEI), Concentration Langues et communication, Concentrations sportives et artistiques, Programme Sports-études et Programme Langues et Multimédia**) a droit au transport scolaire en fonction de l'article 6 de la politique relative au transport scolaire. Toutes les places pour le transport des élèves inscrits en 2022-2023 dans ces programmes particuliers **sont déjà réservées**. Les parents assument les frais qui varient en fonction du lieu de résidence de l'élève, selon qu'il se situe à l'intérieur ou à l'extérieur du secteur de l'école fréquentée.

**Au mois de mai, le Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire vous fera parvenir une communication relativement à la facturation du transport scolaire.**

Le **relevé d'embarquement** sera disponible à compter du 24 août 2022 sur le Portail Parents ou à partir du site Internet du CSSDHR.

Pour obtenir le relevé d'embarquement, rendez-vous à [http://coord\\_transport.csdhr.qc.ca/](http://coord_transport.csdhr.qc.ca/). Vous devez fournir le **code permanent** ainsi que le **code postal** de la résidence de l'élève pour y accéder.



### Besoin d'information additionnelle?

Visitez la section *Transport scolaire* du site de la commission scolaire au [www.csdhr.qc.ca](http://www.csdhr.qc.ca)